

**Commission économique pour l’Afrique**  
**Ministres africains des finances, de la planification**  
**et du développement économique**  
**Projet de communiqué**  
Financer la reprise post- pandémie en Afrique



Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Dakar les 16 et 17 mai 2022 à l'occasion de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), reconnaissons la nécessité d'accroître les financements pour la reprise après la pandémie de COVID-19 et pour la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. La reprise de nos économies pourrait être freinée par la flambée des prix des denrées alimentaires, du pétrole et des engrais, provoquée par la guerre en Ukraine et d'autres chocs, tels que de nouveaux variants virulents du coronavirus, la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées, les chocs climatiques, les sorties de capitaux, la dépréciation monétaire, l'augmentation de la dette et la hausse des coûts d'emprunt.

Nous notons que 640 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité, ce qui souligne la nécessité d'investir dans les infrastructures énergétiques, notamment dans des capacités appropriées de production, de transport et de distribution. Il convient également d'investir dans des capacités de production de gaz pour faciliter la transition vers la production d'électricité renouvelable, en se fondant sur les modèles les moins coûteux pour l'expansion des réseaux énergétiques.

Nous notons que, pour le continent, les dépenses annuelles requises pour atteindre les objectifs de développement durable devraient augmenter de 154 milliards de dollars par an. Il faudrait un investissement annuel d'entre 130 et 170 milliards de dollars pour les projets d'infrastructure et un autre d'environ 66 milliards de dollars en faveur de nos systèmes et infrastructures de santé. En outre, plus de 3 000 milliards de dollars seront nécessaires d'ici 2030 pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation propres à relever les défis des changements climatiques.

Nous nous engageons à accroître les efforts tendant à mobiliser les ressources intérieures, en recourant à des politiques fiscales efficaces et à l'épargne, ainsi qu'en utilisant d'autres mécanismes innovants tels que les fonds souverains, les obligations de la diaspora et les envois de fonds, pour soutenir les projets de développement. Nous nous engageons également à adopter et à mettre en œuvre des politiques qui créent un environnement propice pour attirer le secteur privé et les investisseurs institutionnels, pour favoriser l'utilisation d'instruments financiers tels que le financement mixte, les marchés de capitaux, les fonds de pension, les fonds souverains, les obligations liées aux objectifs de développement durable, le financement vert, les emprunts obligataires pour des projets, les garanties et les instruments de diminution des risques et de nouvelles incitations pour réduire le coût du crédit. Nous nous engageons par ailleurs à orienter ces ressources vers des domaines prioritaires, notamment les infrastructures, la santé, l'éducation et les changements climatiques. Nous nous engageons à accroître nos efforts pour concevoir et mettre en œuvre des cadres macroéconomiques crédibles pour renforcer nos capacités productives, réduire les coûts de transaction et promouvoir la transformation structurelle.

Nous sommes profondément troublés par le fait que des flux financiers illicites, estimés à au moins 83 milliards de dollars par an, sont détournés hors du continent, ce qui prive l'Afrique d'importantes ressources qui auraient pu être utilisées pour répondre aux besoins de ses populations. Nous sommes donc convenus d'accélérer nos efforts en vue de mettre en place des politiques fiscales complètes et sans ambiguïté pour lutter contre les flux financiers illicites d'origine fiscale, de renforcer nos systèmes juridiques et répressifs et de regrouper les organismes nationaux dont le travail est essentiel pour endiguer ce fléau. Nous sommes également déterminés à renforcer ou à mettre en place, au sein de nos structures

d'administration fiscale, divers mécanismes pour prévenir l'évasion et la fraude fiscales, la fausse facturation et la manipulation des prix, le blanchiment d'argent et la corruption, entre autres pratiques de ce type, le but étant d'accroître nos recettes fiscales. À cet égard, nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres pour renforcer leurs capacités d'administration fiscale, accroître les recettes fiscales et lutter contre les flux financiers illicites en vue d'augmenter les ressources intérieures pour le développement.

Nous sommes préoccupés par le fait que la guerre en Ukraine a contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires, du pétrole brut et des engrais dans les pays africains, et que pas moins de 29 pays sont sur le point de connaître une grave crise alimentaire. À court terme, nous nous attacherons à combler les déficits d'importation créés par la crise sur les marchés agricoles et autres. Nous sommes convenus de mettre en place des filets de sécurité sociale pour soutenir les populations vulnérables qui ont été affectées de façon disproportionnée par la crise, garantir un accès adéquat aux biens essentiels et aux produits de base et agir collectivement afin d'éviter des réponses ponctuelles à la crise pour assurer la libre circulation des biens sur les marchés internationaux. Nous encourageons les pays africains qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires à diversifier leurs sources d'approvisionnement, notamment par la production intérieure, la libération des stocks existants et la diversification des sources d'importation. Nous exhortons également les pays exportateurs de pétrole à profiter de la manne tirée des exportations de pétrole pour soutenir la reprise économique et reconstruire leur marge de manœuvre. Nous convenons d'investir dans des produits énergétiques renouvelables pour réduire à moyen terme la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz étrangers. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays africains pour faire face aux effets de plus en plus pervers de la guerre sur leurs économies et explorer les possibilités que leur offre le conflit en matière de production agricole et industrielle.

Nous proposons de saisir les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler le commerce intra-africain de produits alimentaires, industriels et de services, afin de renforcer les capacités de production et la résilience face aux chocs extérieurs. Nous reconnaissons que la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut également contribuer à accélérer le développement inclusif et durable de l'Afrique et de stimuler le produit intérieur brut collectif de 55 milliards de dollars en 2045. Nous exhortons donc les pays qui ont ratifié l'Accord à harmoniser leurs plans de développement nationaux avec celui-ci et encourageons ceux qui ne l'ont pas ratifié à le faire. Nous encourageons également le secteur privé à tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange pour accroître la valeur ajoutée, promouvoir les économies d'échelle et développer ses entreprises.

Nous félicitons la Banque africaine d'import-export d'avoir lancé le Système panafricain de paiement et de règlement afin de soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en permettant des paiements transfrontaliers instantanés en devises locales entre les marchés du continent, en simplifiant les transactions transfrontalières et en réduisant les coûts de transaction élevés et la dépendance à l'égard des devises fortes pour ces transactions.

Nous réaffirmons que les pays africains, tout en étant ceux qui contribuent le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, pâtissent le plus des changements climatiques. Nous appelons les partenaires de développement et les banques de développement multilatérales et régionales à aider les pays africains à obtenir un financement adéquat pour le

climat afin qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs effets croissants et faire en sorte qu'ils investissent dans des voies de développement à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, notamment les transitions énergétiques, les infrastructures durables et l'amélioration des pratiques agricoles et des méthodes d'utilisation des terres.

Nous reconnaissons que les pays africains devraient être indemnisés pour les efforts qu'ils déploient afin de sauvegarder certains des actifs de séquestration du carbone les plus importants de la planète. Nous reconnaissons également que les tourbières du Bassin du Congo constituent à elles seules le deuxième plus grand puits de carbone au monde. Nous notons que les pays africains peuvent obtenir des revenus significatifs et bénéficier d'initiatives d'adaptation à fort impact qui aident à développer des moyens de subsistance durables, en créant des marchés du carbone parfaitement intègres et alignés sur les principes de l'article 6 de l'Accord de Paris. Nous nous félicitons du mémorandum signé entre la Commission économique pour l'Afrique et les pays de la Commission Climat pour le Bassin du Congo, qui vise à harmoniser les mécanismes régionaux de certification du carbone en vue de générer des flux financiers prévisibles pouvant être investis dans les priorités de développement durable. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés pour étendre cette initiative à d'autres pays du continent, qui peuvent bénéficier de ces mécanismes, et attendons avec intérêt de pouvoir tirer parti de ces possibilités dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Nous reconnaissons le rôle des vaccins dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et les autres crises sanitaires et nous félicitons des efforts déployés pour élargir l'accès aux vaccins, à la fabrication de vaccins et à d'autres produits pharmaceutiques connexes en Afrique. Nous félicitons tous les partenaires, notamment la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et les Centres de prévention et de contrôles des maladies pour leurs contributions à ce processus. Nous les exhortons à accélérer ou à renforcer les diverses initiatives connexes, notamment le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins, l'Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine, le Mécanisme centralisé d'achats groupés et d'autres initiatives visant à remédier à la pénurie de vaccins et à réduire la dépendance à l'égard de sources externes.

Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine d'import-export qui, de concert avec l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, ont lancé une plate-forme d'échange commerciale africaine, un marché numérique interentreprises et entre entreprises et administrations publiques à l'appui de la Zone, et leur demandons d'accélérer la mise en œuvre de la plate-forme.

Nous sommes très déçus de constater que les pays africains continuent de payer une « prime africaine », qui est essentiellement une surtaxe sur les emprunts sur les marchés de capitaux extérieurs allant de 100 à 260 points de base de plus que les taux d'intérêt payés par les pays comparables à l'extérieur du continent dont les fondamentaux économiques sont similaires ou même pires parce que les agences de notation du risque de crédit perçoivent les économies africaines comme plus risquées que les économies comparables hors d'Afrique. Nous craignons fortement que le coût du capital pour les pays africains ne continue d'augmenter à mesure que les banques centrales des économies avancées haussent leurs taux d'intérêt pour freiner les anticipations inflationnistes.

Nous apprécions le soutien bilatéral et multilatéral apporté au continent pour l'aider à se relever de la pandémie, notamment l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette. Bien qu'elle soit utile, cette aide a été étroitement ciblée, laissant de côté plusieurs pays vulnérables à revenu intermédiaire qui n'ont reçu qu'un soutien limité, tout en s'avérant nettement insuffisante à satisfaire les besoins des pays à faible revenu.

Nous félicitons la Chine pour sa décision de rétrocéder une partie de ses droits de tirage spéciaux aux pays à revenu faible et intermédiaire et invitons les autres donateurs bilatéraux à suivre son exemple, car la rétrocession de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux à l'Afrique serait un moyen rentable de financer la reprise du continent.

Nous demandons instamment aux pays du Groupe des Vingt de prolonger de deux années supplémentaires l'Initiative de suspension du service de la dette pour contribuer à créer une marge de manœuvre budgétaire permettant de faire face aux dépenses urgentes des pays africains et de modifier le Cadre commun afin de rendre la restructuration de la dette efficace et de l'étendre aux créanciers commerciaux. Nous exhortons les pays développés à soutenir les efforts visant à réaffecter 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux, dont 60 milliards devraient être alloués au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et au nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité. Nous encourageons vivement ces pays à envisager d'émettre des droits de tirage spéciaux supplémentaires tout en établissant des mécanismes semblables au Mécanisme de liquidité et de durabilité, qui permettraient aux pays africains d'utiliser ces droits pour améliorer la liquidité, stabiliser les devises et réduire les coûts du crédit. Nous appelons les membres du Groupe des Vingt à admettre l'Union africaine, qui compte 1,4 milliard de personnes et a une production annuelle de 2 600 milliards de dollars, pour faire mieux entendre la voix du continent dans le dialogue et la prise de décision au niveau mondial.

Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique et la Pacific Investment Management Company d'avoir lancé le Mécanisme de liquidité et de durabilité, qui permettrait aux pays d'attirer des investissements dans des « produits financiers axés sur la durabilité », notamment des obligations vertes. Il offrirait des taux préférentiels de prise en pension aux investisseurs institutionnels qui refinancent leurs positions de droits de tirage spéciaux en utilisant des obligations vertes comme garantie. Nous appelons la Commission économique pour l'Afrique à continuer de plaider en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale pour permettre aux pays africains d'accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales.

Nous demandons au Fonds monétaire international d'utiliser le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour alléger le service de la dette des pays pauvres et de renoncer aux surtaxes supplémentaires pendant deux ou trois ans afin d'atténuer l'impact de la guerre en Ukraine. Ces surtaxes, estimées à 4 milliards de dollars en 2022 et imposées aux pays ayant contracté d'importants emprunts, s'ajoutent aux paiements d'intérêts et de frais. Nous demandons également au FMI d'accélérer l'examen des demandes de nouveaux programmes, de compléter les programmes existants, d'utiliser pleinement ses instruments de financement d'urgence le cas échéant, de relever temporairement les limites d'accès au financement d'urgence jusqu'en 2025 et d'émettre de nouveaux droits de tirage spéciaux.

Nous appelons les partenaires de développement à renflouer le Fonds africain de développement, à soutenir l'effet de levier de ses fonds propres par des emprunts sur les marchés financiers, de recapitaliser les banques multilatérales de développement, en particulier

les banques publiques de développement africaines, de les ajouter à la liste des titulaires prescrits de droits de tirage spéciaux et de transférer une partie de ces droits vers les banques multilatérales de développement pour soutenir la recapitalisation et le financement des banques publiques de développement, d'accroître le financement du développement et de faire face à la crise alimentaire imminente, due en partie au conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

Nous sommes convenus de redoubler d'efforts pour concevoir et mettre en œuvre des cadres macroéconomiques crédibles afin de stimuler la transformation socioéconomique et de renforcer les initiatives de développement des infrastructures dans les pays de manière à accroître la capacité de production, à réduire les coûts de transaction et à promouvoir la transformation structurelle. Nous avons également convenu d'accroître les investissements dans l'éducation afin de soutenir la transformation structurelle de nos économies.

Nous appelons à la réforme de l'architecture financière internationale pour permettre aux pays africains d'accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales. Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances et le Fonds monétaire international d'avoir facilité la création du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à faire preuve de leadership éclairé et d'apporter un soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau et d'en assurer le secrétariat.

Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique d'avoir réussi à exécuter son programme de travail pour 2021 malgré les défis de la pandémie de COVID-19 et lui demandons de continuer à fournir un soutien technique aux pays africains en matière de formulation et de mise en œuvre de mécanismes de financement innovants. Nous la félicitons également pour la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays africains en préparation de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte du 7 au 18 novembre 2022.

Nous remercions le Président de l'Union africaine et Président de la République du Sénégal, M. Macky Sall, et le peuple sénégalais pour l'aimable hospitalité et la générosité dont ils ont fait preuve à notre égard pendant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement de la Commission économique pour l'Afrique.

Fait à Dakar, le 17 mai 2022.